







ditions for Jews and by facilitating Jewish immigration into Palestine that a healthier atmosphere could be created.

The report of the Special Committee fully accepted the statement made by the Royal Commission of 1937 to the effect that the Arabs had shared to a considerable degree in the material benefits which Jewish immigration had brought to Palestine and that the economic position of the Arabs had not so far been prejudiced by the establishment of the National Home. The economic value of the territory as a whole had increased, and immigration would contribute to the further development of that part of the world.

Mr. Winiewicz asked whether it would be possible, once the British troops were withdrawn and if Jewish immigration increased, to create a single bi-national State in which the Arabs would not preponderate over a Jewish minority. In spite of the Polish delegation's desire to see such a solution adopted in the future, such a solution would be neither just nor appropriate at that time in view of the absence of any possibility of close co-operation between the Jewish and Arab groups within a single Palestinian State. In that connexion, Mr. Winiewicz quoted from paragraph 124 of chapter II of the Special Committee's report, which stated that against the background of major and conflicting political objectives, co-operation was necessarily limited in scope and effectiveness, and that its prospects of success had been and were determined by the complex of political and economic factors, internal and external to Palestine, which the application of a mandatory regime had brought about.

With the help of the States which had not been represented on the Special Committee, the *Ad Hoc* Committee should concentrate above all on a careful and thorough study of the majority recommendations of the Special Committee. While reserving the right to revert to the various aspects of the problem, Mr. Winiewicz said he attached special importance to the Special Committee's unanimous statement that the economic unity of the two States should be preserved in case of partition. If the Jews and Arabs could be induced to co-operate with a view to achieving economic unity and eliminating foreign intervention, a *rapprochement* might eventually be brought about which could lead to the establishment of a bi-national democratic State. He quoted from paragraph 123 of chapter II of the report, which stated that there were both Jews and Arabs who believed in the possibility of mutually advantageous understanding and, as circumstances permitted, sought its promotion and that instances of co-operation and good neighbourly relations in the affairs of everyday life might be observed. Thus, in the field of labour, joint Jewish-Arab strike actions had occurred, and on official bodies, such as the General Agricultural Council, the Citrus Control Board and the Citrus Marketing Board, Jews and Arabs had co-operated in furtherance of a common interest.

Ce n'est qu'en le combattant, en créant de meilleures conditions pour les Juifs et en facilitant l'immigration juive en Palestine, que l'on assainira l'atmosphère.

Le rapport de la Commission spéciale approuve sans réserve la déclaration de la Commission royale de 1937 selon laquelle les Arabes ont bénéficié dans une mesure considérable des avantages matériels que l'immigration juive a values à la Palestine et en règle générale, n'avaient pas jusqu'alors été atteints dans leur situation économique par l'établissement du Foyer national. La valeur économique de l'ensemble du territoire s'est trouvée accrue, et dans l'avenir l'immigration contribuerait à développer cette partie du monde.

Après le retrait des troupes britanniques, serait-il possible — l'immigration juive se développant — de créer un Etat unitaire binational, dans lequel les Arabes n'aient pas la prépondérance sur une minorité juive? En dépit du désir de la délégation de la Pologne de voir adopter dans l'avenir une telle solution, celle-ci ne serait actuellement ni juste ni appropriée, étant donné qu'il est impossible de réaliser une étroite coopération entre les groupes juifs et arabes au sein d'un Etat palestinien unitaire. M. Winiewicz cite à ce propos le paragraphe 124 du chapitre II du rapport de la Commission spéciale où il est dit que l'antagonisme entre Juifs et Arabes sur les questions politiques essentielles restreint l'étendue et l'efficacité de cette collaboration et que celle-ci continue à dépendre d'une série de facteurs économiques et politiques internes ou externes, qui résultent de l'application du Mandat.

Avec le concours des Etats qui n'étaient pas représentés à la Commission spéciale, la Commission *ad hoc* devrait se consacrer essentiellement à une étude attentive et approfondie des recommandations de la majorité de la Commission spéciale. Le représentant de la Pologne déclare que, tout en se réservant la possibilité de revenir sur les divers aspects du problème, il attache une importance particulière à la déclaration unanime de la Commission spéciale selon laquelle il y aurait lieu de préserver l'unité économique des deux Etats au cas du partage. Si les Juifs et les Arabes pouvaient être amenés à collaborer à la réalisation de l'unité économique et à la suppression de toute intervention étrangère, on pourrait peut-être aboutir à un rapprochement et, par la suite, à la création d'un Etat démocratique binational. M. Winiewicz cite ensuite un passage du paragraphe 123 du chapitre II du rapport de la Commission spéciale, où il est dit qu'il est des Arabes et des Juifs qui croient qu'une entente profitable aux deux parties est possible, et qui s'efforcent de la réaliser dans la mesure où les circonstances s'y prêtent et que la vie quotidienne fournit de nombreux exemples de coopération et de relations de bon voisinage; qu'ainsi les travailleurs juifs et arabes ont, à plusieurs reprises, fait grève en commun, et qu'au sein d'organismes officiels, tel que le Conseil général de l'agriculture, le *Citrus Control Board* (Office de contrôle des agrumes) et le *Citrus Marketing Board* (Bureau de vente des agrumes), Arabes et Juifs ont collaboré dans l'intérêt commun.







